

Trail du Marguestaud 2019

Règlement de la course

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.

Art 1 L'organisation

L'association du « Comité des fêtes de Galembroun » (association loi 1901) organise le dimanche 15 septembre 2019 la 2^{ème} édition du **Trail du Marguestaud**.

Cinq parcours sont proposés :

- Une course chronométrée de 30 kms (participation de 25€)
- Une course chronométrée de 19 kms (participation de 17€)
- Une course chronométrée de 12 kms (participation de 13€)
- Une marche nordique chronométrée de 12 kms (participation de 13€)
- Une randonnée non chronométrée de 12 kms (participation de 5€)

Art 2 Inscriptions et restauration

Attention, le nombre de participants est limité à 650 coureurs répartis sur l'ensemble des courses chronométrées proposées des 30kms, 19kms et 12kms et marche nordique.

Limitation à 100 participants sur la randonnée pédestre.

Possibilité de restauration à l'arrivée à réserver lors de l'inscription.

L'inscription s'effectue :

Par Internet, sur le site <http://chrono-start.com/> via les sites Running mag et Running Trail (la date limite sera communiquée sur le site de la course)

<https://comitedesfetesdegalembroun.wordpress.com/trail-du-marguestaud-2019/>

Art 3 Retrait des dossards et puce chronométrage

L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Les dossards seront remis après vérification du certificat médical ou de la licence sportive, à la place des acacias de Galembroun.

Pour les pré inscrits et inscriptions sur place :

- Le samedi **14 septembre 2019** à partir de **14h00** jusqu'à **18h00**
- Le jour de la course le **dimanche 15 septembre 2019** à partir de **6h30** jusqu'à **8h30** pour les coureurs et **9h00** pour la randonnée.

Pour les inscriptions sur place (selon disponibilité), majoration de 1€ sur le prix du dossard.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Le comité d'organisation récupèrera les puces à l'arrivée des 4 courses chronométrées (toute perte de puce sera facturée 4€ au concurrent)

Art 4 Certificat médical et licences autorisées

Tout dossier d'inscription pour les 30km, 19km, 12km et marche nordique doit être accompagné d'une licence ou d'un certificat médical tels que décrits ci-dessous.

Ouvert à tous à partir de 18 ans **sauf pour le 30km qui est réservé aux coureurs âgés d'au moins 19 ans au 31 décembre 2019 (application FFA, 25km maximum pour les années de naissance 2000 et 2001).**

Licences sportives suivantes :

- **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);**
- **ou licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;**
- **ou certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Attention, depuis le 1^{er} Novembre 2018, les licences Triathlon, course d'orientation et pentathlon moderne ne sont plus acceptées pour participer à une course à pied.

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Art 5 Annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 6 Le parcours

Le départ et l'arrivée auront lieu sur la place des acacias de Galembun.

L'arrivée sera au même endroit.

Les parcours, du 30km (811m D+) super grande boucle, du 19 km (414m D+) pour la grande boucle et de 12 km (268m D+) pour la petite boucle empruntent en majorité des sentiers de randonnée ainsi que de petites jonctions goudronnées.

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Art 7 Les départs

A 8h30 : **1^{ère} épreuve chronométrée** : 30km

A 9h : **2^{ème} épreuve chronométrée** : 19 km

A 9h30 : **3^{ème} épreuve chronométrée** : 12 km

A 9h35 : **4^{ème} épreuve chronométrée** : 12 km de Marche Nordique

A 9h40 : Randonnée pédestre **non chronométrée**

Art 8 Ravitaillement

Des ravitaillements en course et à l'arrivée sont prévus pour tous les parcours.

Vu la nature de l'épreuve, il est conseillé de se prémunir de ravitaillements supplémentaires personnels et de bidons ou camelback.

Art 9 Respect propreté

Toute personne ne respectant pas la propreté des sites traversés, sera disqualifiée.
Des poubelles seront à votre disposition aux postes de ravitaillement ainsi qu'à l'arrivée afin que vous puissiez vous débarrasser de vos emballages ou autres.

Art 10 Résultats / Récompenses

Des récompenses sont prévues pour les 3 premiers de chaque course homme et femme, également pour le 1^{er} de chaque catégorie, le 1^{er} (homme et femme) de **Launac/Galembun, Le Burgaud, Belleserre, Drudas et Pelleport.**

Art 11 Assurance

L'organisation est couverte par une police d'assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
L'organisation décline toute responsabilité en cas vol.

Art 12 Sécurité

Les secours seront assurés par des secouristes, un médecin et des signaleurs. Un numéro de téléphone d'URGENCE sera communiqué.
Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté .Les secours et les organisateurs doivent être immédiatement informés .
Le médecin pourra mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Dans ce cas le dossard sera retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.
Tout abandon doit être signalé au contrôle le plus proche, le dossard devra être rendu (ainsi que la puce).
Cette information est très importante afin d'éviter des recherches inutiles.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.
Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Art 13 Droit à l'image

Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toute photo ou image le concernant prise lors de l'événement, dans le cadre de la promotion du Trail du Marguestaud.

Art 14 Acceptation du règlement

Tous les concurrents du **Trail du Marguestaud** s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait d'apposer leurs signatures sur la fiche d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Art. 15 Déroqation

Tous points non prévus par le présent règlement sont du ressort exclusif de l'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art. 16 Les Bénévoles

Ne les oubliez pas ! Ils sont là pour vous aider et veiller à votre sécurité sur les parcours ! C'est grâce à leur présence et disponibilité que ce TRAIL peut avoir lieu.

Art 17 Propriétaires

Ils nous accordent leur confiance et vous permettent de traverser leur propriété, découvrant ainsi les chemins privés et fermés le reste de l'année.

Merci de respecter les zones traversées et de profiter de cette autorisation d'un jour !

Art 18 : Contact

Les renseignements utiles sur la course peuvent être trouvés sur les sites internet

www.chrono-start.com

<http://www.runningmag.fr/home/accueil.php>

<http://www.runningtrail.fr/pages/index.php>

<https://www.facebook.com/ComitéDesFêtesDeGalembroun>

trailmarguestaud@gmail.com

<https://comitedesfetesdegalembroun.wordpress.com/trail-du-marguestaud-2019/>

Téléphone : 06 75 61 31 13